

Association des copropriétaires  
« MORIS »  
BCE n° 0690.780.946

Le 17 MARS 2025.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17/03/2025 à 20H00.

### PROCES VERBAL

Présents

Le but de cette assemblée générale extraordinaire du 17/03/2025 à 20h00 est d'élire un nouveau syndic pour la copropriété.

Les syndics proposés sont :

EASY SYNDIC  
BE-SYNDIC  
BELGIUMINVEST  
SRVC  
POLE CONCEPT

Les renseignements concernant les prestations des différents syndics ont été communiqués pour permettre une prise de décision claire et documentée de la part des copropriétaires.

Après discussion, tous les copropriétaires sont d'accord pour prendre EASY-SYNDIC.

Quelques éléments sont encore à éclaircir :

Emplacement de l'AG

Le montant à payer pour une réunion après 18h00

Sur quel compte bancaire devons nous verser les provisions.

Doit-on payer pour une location de la salle de réunion.